



Commune de
La Gaude

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet : Prestations de service de nettoyage des bâtiments communaux

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots.

Les prestations seront susceptibles de varier dans les limites suivantes :

- Sans montant minimal annuel
- Montant maximal annuel : 35.000 € HT

Cet accord-cadre ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches.

Organisme qui passe le marché : Commune de La Gaude - Mairie de La Gaude, 6 rue Louis Michel Féraud, 06610 LA GAUDE - Tél : 04.93.59.41.41

Pouvoir adjudicateur : Commune de La Gaude

Procédure de passation : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : Le lieu d'exécution est fixé dans les bons de commande

Personne à contacter : Service de la Commande publique – 04.93.59.41.50

Pièces à fournir :

> Dossier de candidature

Libellés	Signature
La lettre de candidature (formulaire DC1, disponible gratuitement sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) *	Non
Les capacités financières du candidat (formulaire DC2, disponible gratuitement sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) *	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

> Dossier de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats devront produire et compléter les documents suivants :

- **L'Acte d'Engagement (AE)**, dûment complété,
- **Le Bordereau des Prix Unitaires**, dûment complété,
- **Le Devis Quantitatif Estimatif** (qui n'a pas de valeur contractuelle et qui ne sert qu'au jugement des offres), dûment complété,
- **Le mémoire technique du candidat**, comprenant le plan de qualité ainsi que le planning prévisionnel par bâtiment
- **L'attestation de visite obligatoire**

Retrait des dossiers :

Le dossier est mis à disposition des candidats sur le profil acheteur www.marches-securises.fr sous la référence : **La-Gaude_06_20251215W2_01**

Les offres seront exclusivement déposées par voie électronique.

Critères de jugement :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Prix DQE Analysé à partir du montant total HT issu du Devis Quantitatif Estimatif, qui n'a pas de valeur contractuelle et ne sert qu'au jugement des offres. Ce critère est noté selon la formule suivante : Note = <u>Montant en € HT de l'offre la plus basse</u> X Nombre de points de la pondération Montant en € HT de l'offre examinée	60/100
2- Valeur technique Sous-critère n° 1 : Les moyens humains affectés à l'exécution des prestations Le candidat indiquera dans son mémoire technique, les moyens humains affectés à l'exécution des prestations et notamment : -Pour l'entretien des locaux scolaires durant la période scolaire (article 7.3.1 du CCP) (minimum 2 agents) + planning prévisionnel -Pour le nettoyage des vitreries (article 7.3.1 du CCP) (minimum 2 agents) + planning prévisionnel par bâtiment -Pour le nettoyage annuel des locaux scolaires (article 7.3.1 du CCP) (minimum 2 agents) + planning prévisionnel (juillet/août) Le candidat indiquera également dans son mémoire technique : - La personne responsable de l'encadrement et de la vérification des prestations (missions, compétences, formations etc.) (article 7.3 du CCP) - L'identification de son personnel intervenant (uniforme, badge) (article 7.3 du CCP) - Le contrôle en interne de la bonne exécution des prestations (vérification de la présence des agents et de leurs horaires de travail selon le planning défini, fréquence de visite de l'encadrant, fiche d'auto-contrôle) - La gestion des absences du personnel et la réactivité de remplacement Sous coefficient pondérateur 30 Sous-critère n° 2 : Le plan de qualité Le candidat fournira à l'appui de son mémoire technique un plan de qualité, comprenant les qualifications de son personnel, la formation des agents aux règles d'hygiène et de sécurité, leurs équipements de protection individuelle, le suivi régulier avec le pouvoir adjudicateur, le plan de prévention des risques.	40/100

Durée du contrat : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un (1) an, à compter de sa notification. L'accord-cadre pourra être reconduit une (2) fois, pour une période de la même durée, à savoir une (1) année, sans pouvoir excéder la durée maximale de trois (3) ans. La reconduction sera tacite et le titulaire ne pourra pas s'y opposer. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur se prononce par écrit au moins deux (2) mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le délai d'exécution des prestations sera fixé par chaque bon de commande. Le pouvoir adjudicateur pourra émettre des bons de commande pendant toute la durée de l'accord-cadre fixée ci-dessus et ce jusqu'au dernier jour de validité.

Délais de validité des offres : 120 jours.

Date limite de réception des offres : vendredi 9 janvier 2026, 12h00